

<https://www.aefinfo.fr/depeche/712365-snu-intervenants-exterieurs-interdisciplinarite-ce-qu...>

✍ Elise Le Berre

🕒 6 min read

## SNU, intervenants extérieurs, interdisciplinarité... ce que prévoient les nouveaux programmes d'EMC

Le CSE étudiera les nouveaux programmes d'EMC le 22 mai 2024, dans le cadre de la refonte de cette discipline dont le nombre d'heures annuelles va augmenter. Pour "développer les compétences civiques des élèves", ces programmes fixent quatre grandes dimensions et présentent pour chaque année les notions et contenus que les élèves doivent acquérir. Ils mettent également l'accent sur l'interdisciplinarité, le SNU et les partenariats avec les associations ou collectivités. Si l'APHG salue certaines mesures, elle émet des réserves sur les intervenants extérieurs et s'oppose à la place du SNU.



Les projets de programmes de l'EMC seront étudiés au CSE du 22 mai 2024.

Shutterstock - Matej Kastelic

Interdisciplinarité, éducation aux médias, au développement durable... Dans le cadre de la refonte de l'enseignement moral et civique (EMC), le CSE étudiera les nouveaux projets de programme - qu'AEF info a pu consulter - le 22 mai 2024. Cette refonte, annoncée par Pap Ndiaye en juin 2023 ([lire sur AEF info](#)), intervient alors que la Cour des comptes et le Sénat ont dressé un "bilan peu satisfaisant" de cette discipline ([lire sur AEF info ici](#) et [là](#)).

Un premier projet de programmes, publié par le CSP le 30 janvier dernier, a fait l'objet d'une consultation nationale, suite à laquelle des modifications ont été apportées ([lire sur AEF info](#)), notamment la féminisation des textes.

Par ailleurs, l'arrêté relatif à l'organisation des enseignements au collège paru au JO du 17 mars ajoute à la totalité du volume horaire des enseignements communs du cycle 4, "l'engagement et la participation des élèves aux projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information", l'EMC intégrant l'EMI. Ces projets donnent lieu à des heures d'enseignement dédiées, dans la limite de 18 heures annuelles ([lire sur AEF info](#)).

Quatre grandes dimensions pour "fixer un cadre de travail"

Pour "développer les compétences civiques des élèves", ces programmes s'articulent autour de quatre dimensions qui "fixent un cadre au travail des élèves en EMC" :

- "les valeurs et les principes auxquels on se réfère et que l'on cherche à promouvoir" (liberté, égalité, fraternité, laïcité, solidarité, égalité entre hommes et femmes, refus de toutes les discriminations, respect de la dignité humaine, État de droit),
- "les domaines de connaissances qui permettent aux élèves d'exercer leur compréhension critique" (citoyenneté et institutions nationales et européennes, règle et droit, défense, sécurité et résilience nationale, développement durable et transition écologique, information et médias...),
- "les attitudes qui permettent de s'inscrire dans la vie démocratique" (respect d'autrui et acceptation des différences, respect de soi, de son corps et de sa santé, prise d'initiative dans le respect des règles, des autres et de l'environnement...),
- "les aptitudes que cet enseignement cherche à développer" (écoute et observation, réflexion et discernement, esprit critique...).

Des notions et contenus présentés "distinctement, pour chaque année"

Ces nouveaux programmes présentent "distinctement, pour chaque année, les notions et les contenus que les élèves doivent acquérir", précise ainsi le projet d'arrêté : "Se reconnaître comme individu et élève" au CP, "Faire société au CM1", "Défendre les droits et libertés" en 4e...

"La formulation d'un thème par niveau ainsi que les principales notions à faire acquérir, et des exemples de démarches pédagogiques, sont propices à une meilleure compréhension des attendus des programmes", estime l'APHG, dans un communiqué paru suite à la publication des projets de programmes du CSP. Ces programmes sont aussi "clairs et structurés, avec des progressions annuelles clairement explicitées, notamment au collège", poursuit l'association.

Autre "point positif" qu'elle souligne : "Nombre de notions et thèmes sont bien connectés aux programmes d'histoire-géographie, ce qui aide à les enseigner plus efficacement", ainsi que la "prise en considération" des enjeux de l'information.

#### Un enseignement interdisciplinaire

Les nouveaux programmes mettent également l'accent sur l'interdisciplinarité.

"L'éducation à la citoyenneté ne doit pas se limiter à l'horaire dévolu à l'EMC. Le parcours citoyen, pour être pleinement réalisé, suppose l'explicitation des enjeux de citoyenneté présents dans tous les enseignements". Ce qui fait redouter à l'APHG que l'EMC, "loin d'être inscrite dans l'emploi du temps des élèves comme cela avait été annoncé, risque de demeurer une variable d'ajustement dans de nombreux établissements (pour compléter un service, sauvegarder un poste)". De plus, "cette mention des différentes disciplines (et parfois des spécialités, qui ne sont bien sûr pas toutes suivies par tous les élèves !) risque par ailleurs d'engendrer des tensions dans les équipes".

L'association s'interroge aussi sur la formation suivie par les enseignants des autres disciplines : "Enseigneraient-ils réellement l'EMC tel que souhaité par ce projet de programmes ? Quel serait le suivi par les IA-IPR pour des enseignants de disciplines qui ne sont pas les leurs ?"

SNU, partenariats... les alertes de l'APHG

Enfin, alors que le gouvernement envisage toujours de généraliser le SNU ([lire sur AEF info](#)), il en est fait mention dans ces programmes : "Intégré au parcours citoyen, le SNU contribue à développer le sentiment d'appartenance à la nation et le sens de l'engagement".

"Pourquoi faudrait-il que les programmes d'EMC chantent les louanges du SNU ? Ce dispositif, qui ôtera deux semaines de cours aux élèves de seconde, est massivement rejeté par la profession", pointe l'APHG, alors que les syndicats enseignants s'opposent également à ce dispositif.

Autre réserve de l'association : selon ce projet de texte, le programme d'EMC "a également vocation à s'inscrire dans des démarches de labellisation, des partenariats avec les collectivités territoriales ou le monde associatif, ainsi que de multiples projets pédagogiques". Tout en reconnaissant que "la rencontre avec des acteurs de terrain reste importante", l'association appelle à "demeurer vigilants quant à leurs interventions auprès de nos élèves". Et ce d'autant que l'EMC peut apparaître comme "un marché très lucratif".

## Le calendrier

L'entrée en vigueur du programme, "parallèlement à l'abrogation des programmes actuels", est prévue à la rentrée :

- 2024-2025 pour les classes de CP, CM1, 5e, seconde générale et technologique, seconde professionnelle et première année de CAP,
- 2025-2026 pour les classes de CE1, CM2, 4e, 1re des voies générale, technologique et professionnelle et deuxième année de CAP,
- 2026-2027 pour les classes de CE2, 6e, 3e et terminale des voies générale, technologique et professionnelle.